



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_0329

**Convention de mise à disposition de
divers lieux au profit de la société
France Télévisions pour le tournage de
l'œuvre « Sœurs et Demi »**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la délibération n°18 du 5 décembre 2022 relative à la tarification – redevances d'occupation du domaine public,

Vu la décision DFCAPJI_D2025_0328 fixant le montant de la redevance relative à la mise à disposition des locaux au sein du 7 rue Léon Salembien,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant que dans le cadre de la production du film « Sœurs et Demi », la société France Télévisions a souhaité disposer de divers lieux à proximité des lieux de tournage afin de pouvoir accueillir les loges, les bureaux de production ainsi que la cantine.

Considérant qu'à cette fin, la société a sollicité la mise à disposition de la Cour de l'Hospice d'Havré et une partie du 7 rue Léon Salembien dénommé le « Cercle Militaire ».

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la société France Télévision, dont le siège est situé à Paris Cedex 15, 7 Esplanade Henri de France, dont le numéro Siret est le 432 766 947 000 19, représentée par Monsieur Frédéric Debievre, pour :

- La mise à disposition d'une partie de la Cour de l'Hospice d'Havré du 27 novembre au 31 octobre 2025 et le 3 novembre 2025.

- La mise à disposition du vestibule, de la salle de réunion, de la salle « bar » au sein du 7 rue Léon Salembien du 27 octobre au 3 novembre inclus.

ARTICLE 2 : La Ville facturera à la société la redevance d'occupation dû pour la mise à disposition des espaces précités, soit :

- 1 060€ (mille soixante euros) pour la mise à disposition de la Cour de l'Hospice d'Havré ;
- 955€ (neuf cent cinquante-cinq euros) pour la mise à disposition des locaux du 7 rue Léon Salembien.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **30 OCT. 2025**


Madame Doriane BECUE
Maire de la Ville de Tourcoing



Accusé réception en Préfecture le : **30 OCT. 2025**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **30 OCT. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_329 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/10/2025

Objet : Convention de mise à disposition - Tournage Soeurs et Demi

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 30/10/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0329 - Convention de mise _ disposition - Tournage Soeurs et Demi.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251030-DAJI_D2025_329-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/10/2025

